

L'ÉCO DU MARDI | MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR FAIRE BAISSER LA FACTURE

Publiée le mardi 02 Février 2016 - Économie

Concrètement, l'objectif affiché notamment lors de la COP21 en décembre dernier : il faut faire des économies d'énergie, optimiser nos systèmes de production et utiliser le plus possible les énergies renouvelables.

Et cette réalité est à la fois valable pour les particuliers comme les entreprises et en particulier le monde industriel. Y compris dans notre ancienne région Languedoc-Roussillon, où en 2011, on constatait déjà que la consommation d'énergie était de 6398 GWh (*Gigawatt-heure, unité de mesure de la production ou de la consommation d'énergie*), loin derrière une région comme le Nord Pas de Calais, fortement industrialisée, mais suffisamment importante pour chercher toutes sources d'économie.

Toutes les entreprises peuvent mettre en place un diagnostic énergétique

L'industrie n'est pas le seul secteur pointé du doigt, dans l'ensemble des filières, des économies sont possibles. Désormais, toutes les entreprises peuvent mettre en place un diagnostic énergétique. Cette prestation réalisée par un expert, a pour but de mieux maîtriser la consommation d'énergie d'une entreprise en identifiant les sources potentielles d'économie.

Pour cela, le diagnostic identifiera les postes consommateurs, relèvera d'éventuels dysfonctionnements et débouchera sur des pistes d'amélioration. Selon l'ADEME (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*), la mise en œuvre d'un diagnostic énergie déclenche 10 à 20 % d'économies d'énergie minimum. En plus, pour réaliser un diagnostic énergétique, **l'entreprise peut bénéficier d'une aide financière de l'ADEME. Ses aides sont à hauteur de 50 %.**

Enfin, pour aller plus loin, les entreprises peuvent également mettre en place un système de management de l'énergie (SME) qui va conforter la mise en œuvre des actions d'économies d'énergie révélées par le diagnostic énergétique.

Avant de vous lancer, **sachez que des petits gestes journaliers permettent déjà à votre entreprise de réaliser de sérieuses économies sur sa facture de dépenses d'énergie.**

Rien de plus simple : ne pas laisser allumer chaque nuit son ordinateur, imprimante, fax, scanner, ... ; utiliser des multi-prises munies d'interrupteur afin de débrancher certains appareils qui consomment de l'électricité une fois éteint ; ne pas utiliser sa lampe de bureau quand la lumière du jour s'invite dans la pièce dans laquelle vous travaillez ; baisser le chauffage sachant que des salles surchauffées sont néfastes pour la santé.

D'autres solutions encore plus évidentes existent : l'analyse de sa facture d'électricité. **Si le contrat ne correspond pas à la consommation, le surcoût peut-être immédiat.**

Enfin, les smart grid (*réseaux de distributions d'électricité « intelligent »*) permettent via l'implantation de capteurs sur le réseau de distribution existant, d'ajuster sa production et sa consommation d'électricité.

Bon à savoir

L'ADEME accompagne les entreprises qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins.

Pensez à contacter une des CCI du Gard pour connaître les modalités et aides auxquelles votre entreprise peut avoir droit.